



Numéro de l'acte	2016-178-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.2.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

### **QUESTION N°2016-178**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Délégation de service public pour réseau de chauffage urbain – Compte-rendu technique et financier – Année 2015

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

Par délibération 2011-204 du 19 décembre 2011, le Conseil Municipal de la ville d'ARQUES a confié à la Société COFELY la production et la distribution de chaleur dans la commune et ceci dans le cadre d'une convention de délégation de service public signée le 11 janvier 2012.

Comme l'impose la réglementation (Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Décret n°2005-236 du 14 mars 2005) le chapitre V, article 71.1 du contrat de délégation de service public prévoit que le Délégué est tenu de remettre chaque année à l'Autorité Déléguée avant le 30 juin :

- Les comptes prévisionnels pour apprécier, par anticipation, l'évolution des conditions d'exploitation
- Le compte-rendu technique annuel
- Le compte-rendu financier annuel

#### A) Exposé du compte-rendu technique

L'année 2015 est la 3<sup>ème</sup> année d'exploitation de la Délégation de Service Public sous la forme juridique d'une concession des installations de production et distribution de chaleur sur le territoire de la Ville d'Arques, mais la 2<sup>ème</sup> année pleine en exercice.

Travaux neufs :

Mise en place d'une détection incendie dans les silos et dans les chaufferies en 2014 mais absence de travaux neufs en 2015.

Travaux de gros entretien renouvellement :

Ils consistent en 14 interventions pour 5 en 2014 et pour un montant de 54 624.64 €.

Les interventions diverses sur la chaufferie sont au nombre de 36 pour 31 en 2014. Certaines anomalies revenant avec une certaine fréquence, Cofely se charge d'approfondir l'analyse des causes et de faire valoir d'éventuelles mises en responsabilité auprès de fournisseurs.

Evénement marquant de la saison : la fuite sur le réseau, rue François Mitterrand, qui a nécessité une réparation provisoire fin 2014 pour une réparation définitive en février 2015 avec la mise en place d'une lyre.

Cofély note que la période hors chauffe est pénalisante pour les rendements des installations et de ce fait, entraîne une perte de réseau supérieure au prévisionnel dûe aux manques de consommation énergétiques.

Les bâtiments sont tous en arrêt hormis la piscine, la maison de retraite, la salle Devillers, le centre Balavoine .... Les besoins en énergie de début juin à fin septembre servent essentiellement à la production en eau chaude sanitaire ; (pour rappel la consommation mensuelle d'ECS à cette période est de 0.08m3 pour le centre Balavoine et 5m3 pour la salle Devillers).

Suite à ce constat, des études ont été réalisées pour répondre à cette demande dans une logique environnementale et financière.

« Penser le réseau autrement » pour minimiser les pertes.

Une solution a donc été testée avec la création d'un mini réseau de chaleur à partir de la chaufferie gaz existante de la piscine et du réseau de chaleur (les puissances des chaudières correspondant aux besoins). Des vannes ont été mises en place pour condamner à cette période le réseau rive gauche.

Les productions ECS du centre Balavoine et de la salle Devillers ont été décentralisées dans les bâtiments avec la mise en place d'une épingle électrique dans le ballon tampon.

## B) Exposé du compte-rendu financier

Indicateurs de performance quant au fonctionnement du réseau de chaleur pour l'année 2015 :

	<b>Rendement chaufferie</b>	<b>Mixité bois/gaz</b>	<b>Chaleur totale vendue</b>	<b>Prix moyen R 1</b>	<b>Prix Moyen R 1 Ehpad</b>	<b>Prix Moyen R 2</b>	<b>Prix Moyen R2 Ehpad</b>
	%		MWh	Euros HT/MWh	Euros HT/kW	Euros HT/kW	Euros HT/kW
2014	66	63 %	6001	34.99 €	65.87 €	49.60 €	3.57 €
2015	67	77 %	5865	33.41 €	62.39 €	52.70 €	5.42 €

Tarifs applicables :

<b>Au 31 décembre</b>	<b>R1</b>	<b>R1 Tarif Ehpad</b>	<b>R2</b>	<b>R2 Tarif Ehpad</b>
	Ht/MWh	Ht/MWh	Ht/kW	Ht/kW
2014	34.42 €	65.56 €	65.885 €	6.638 €
2015	32.20 €	53.88 €	66.127 €	6.638 €

Au terme de l'exercice 2015, le résultat d'exploitation est déficitaire de 245 070 €. Les produits d'exploitation sont de 419 727 € et les charges d'exploitation de 664 797.00 €.

Les écarts sont constatés au niveau du chiffre d'affaires ainsi que sur les charges d'exploitation. Sur ces dernières, plusieurs points expliquent ces écarts :

- Un dimensionnement de l'installation qui ne permet pas aujourd'hui un bon rendement,
- Des coûts de main d'œuvre supérieurs aux prévisions,
- Des dépassements de travaux P3.

Le prévisionnel 2016 laisse apparaître un résultat d'exploitation déficitaire.

Le contrat prévoyait une extension du réseau sur une Zac (Centre-Ville) avec un échéancier défini.

Compte-tenu que l'échéancier n'a pu être tenu dès le démarrage du contrat en 2012, et compte-tenu du changement de projet d'aménagement par la nouvelle municipalité courant 2014, les parties ont convenu d'une révision du contrat par l'élaboration d'un avenant, qui fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Considérant les éléments ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 décembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016**

**Affiché le 15 Décembre 2016**

L'An Deux Mille Seize le quatorze décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 07 décembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

**Absents excusés :**

Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
François FRADIN ayant donné pouvoir à Sophie LEBRIEZ  
Marie-Line GAGNIAC ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Christine COURBOT  
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Corinne REANT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 23 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Christian DIRIX est nommé secrétaire de séance.**